

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 613

présenté par  
M. Hetzel

-----

**ARTICLE 26**

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« progressivement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet même d'une formation est d'être progressif. Il n'est pas utile de le préciser dans la loi.